

PARTIE IV

SUIVI DES QUESTIONS

SECTORIELLES : SESSION

1995 DE LA CDD

Préservation de la diversité biologique

Après plusieurs années de travail, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont publié la Stratégie canadienne de la biodiversité en novembre 1995. On a discuté amplement de cette stratégie dans le *Rapport du Canada à la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies* de l'an dernier. Les gouvernements veillent à sa mise en oeuvre en collaboration avec les intéressés et le public.

Par exemple, le gouvernement du Québec a élaboré une stratégie de la biodiversité qui comprend plus de 200 mesures qui seront mises en oeuvre durant les quatre prochaines années. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a publié un guide sur la biodiversité qui vise à appuyer les objectifs du code de bonnes pratiques forestières de la province.

Incitation des Canadiens à la participation

Les gouvernements et les organisations non gouvernementales essaient de combler les lacunes en matière d'information et de compréhension dans le grand public. Au début de 1995, huit organisations nationales de conservation ont formé la Coalition canadienne pour la biodiversité. Celle-ci vise à sensibiliser le grand public et a déjà produit du matériel informatif et éducatif.

L'incitation à l'action personnelle est un des aspects centraux de certains programmes comme le Backyard Biodiversity Program du gouvernement de la Colombie-Britannique. Des organismes comme la Fondation Evergreen et la Fédération canadienne de la faune ont des programmes étendus d'éducation ou de remise à l'état naturel de sites, qu'ils mènent dans les écoles ou les communautés.

Le 13 novembre 1995, les délégués à la deuxième assemblée de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Jakarta (Indonésie), ont exprimé leur confiance envers le Canada en choisissant Montréal comme siège du Secrétariat permanent de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.